



## Conférence de presse du 22 octobre 2012

### *Un nouvel élan pour Profondeville et ses habitants*

Ce dimanche 14 octobre, les habitants de la commune de Profondeville ont exprimé **leur désir de changement** dans la gestion communale et appelé la mise à l'ordre du jour de nouveaux projets et d'une nouvelle méthode de travail.

Alors que la crise socio-économique et les défis énergétiques et environnementaux imposent à la fois **rigueur et volontarisme**, nous, soussignés, agissant au nom de et pour le groupe IC (8 sièges), d'une part, et le groupe Ecolo (4 sièges), d'autre part, avons fait le choix de la responsabilité : nous nous sommes engagés à former ensemble et solidairement la majorité à la commune de Profondeville pour la législature 2012-2018.

Par le contrat d'alliance et de majorité signé ce jour, nous entendons **déployer une méthode et un plan d'actions** pour répondre aux préoccupations exprimées par les habitants des villages de la commune de Profondeville, et en priorité :

- la préservation du cadre de vie et la valorisation du patrimoine de notre belle commune ;
- des mesures concrètes en matière de mobilité et de sécurité routière dans chacun des villages ;
- le soutien aux familles, et en particulier aux jeunes parents, aux jeunes et aux aînés.

## **Une méthode d'action**

---

### **Relative à la gouvernance**

Le nouvel exécutif

- veillera à un fonctionnement collégial basé sur le principe de co-décision, de la recherche du consensus et des synergies, en ce compris entre la présidence du CPAS et le Collège communal ;
- s'engagera à ce que les membres du Collège communal prestent au minimum un 2/5 temps au service de la commune dans les heures ouvrables et en soirée pour faciliter les contacts tant avec la population qu'avec les services communaux ;
- dynamisera le conseil communal par la désignation d'un(e) président(e) du conseil communal hors collège communal et par la volonté de décentralisation régulière de ses réunions au sein des villages de l'entité ; veillera à ce que les comptes-rendus des Conseils communaux rendent compte de la vitalité démocratique de la commune ;
- procédera à une évaluation périodique de son action et de la mise en œuvre de la déclaration de politique générale en y associant les conseils consultatifs ;
- inscrira son action et ses projets en tenant compte des synergies et des coopérations potentielles à établir avec les communes voisines et plus particulièrement au sein de l'axe mosan et à l'intérieur de la zone de police Sambre et Meuse ;
- éliminera tout risque de conflits d'intérêts pour assurer une gestion impartiale et objective de la commune.

### **Relative à la participation citoyenne et à la communication :**

Le nouvel exécutif

- intégrera la participation des citoyens en amont des décisions importantes et en aval de leur exécution, via des processus participatifs et la mise en place et la dynamisation de commissions ou et/ou de conseils consultatifs adéquats et opportuns ;
- adoptera une charte associative et considérera les associations de villages comme véritable partenaires de l'action communale ;
- modernisera et dépolitisera l'information vers les citoyens : mise en place d'un comité de rédaction sous l'autorité du Collège communal, suppression de l'éditorial du bulletin communal, articles rédigés et signés par les services communaux, les associations, renforcement de l'interactivité du site internet (ex. réservation des salles via internet, mise en ligne de formulaires, ...) ;
- soignera la communication directe de la commune – administration, conseil et collège communaux - avec les citoyens et développera une politique de communication

professionnelle et moderne ; veillera à faire mieux connaître ses activités et son rôle auprès des enfants et des jeunes ;

### **Relative à l'Administration communale**

Le nouvel exécutif

- soutiendra les compétences et l'expertise de l'administration communale et du CPAS, via un audit du personnel lancé dans les 6 mois suivants la mise en place du Collège communal, via des formations, la valorisation des compétences; dans ce cadre, le Collège communal veillera à recruter un agent de niveau 1 dans les matières d'urbanisme, envisagera les modalités de remplacement de l'éco-conseiller, préparera la succession du secrétaire communal et constituera un dossier en vue de l'engagement d'un coordinateur sportif subventionné ;
- garantira l'objectivité des recrutements, via une large publicité des appels à candidature et la mise en place d'un comité de sélection composé de manière telle à éviter toute politisation de la fonction;

### **Relative à la gestion financière et budgétaire :**

Le nouvel exécutif

- sollicitera auprès du Ministre des Pouvoirs locaux et dès la mise en place du Collège une étude-conseil de la situation et gestion financière de la commune et du CPAS, réalisée gratuitement par le Centre régional d'aide aux communes et adaptera la gestion quotidienne et la trajectoire pluriannuelle en conséquence ;
- élaborera et actualisera la projection budgétaire pluriannuelle permettant de valider les projets d'investissement majeurs de la commune et de diversifier ses sources de financements ;
- modernisera l'ensemble des autres outils financiers (redevances et taxes, habitation inoccupée) ;
- systématisera les clauses sociales et environnementales dans les marchés publics;
- veillera à intégrer des clauses éthiques dans le choix des placements financiers de la commune et du CPAS ;

### **Relative à la planification :**

Le nouvel exécutif

- dotera Profondeville d'une vraie stratégie de développement, d'aménagement du territoire et de mobilité, guidée par les recommandations issues du projet de schéma de structure communal.

## Un plan d'action

---

Le nouvel exécutif s'engage à

**En matière de cadre de vie (Aménagement du territoire, urbanisme, mobilité, sécurité routière, énergie, nature, forêts et espaces verts) :**

- soumettre au Conseil communal, dès le terme des procédures de consultation et d'approbation, le projet de schéma de structure pour approbation ;
- dans la foulée, élaborer et mettre en œuvre sans délai un Règlement communal d'urbanisme protégeant le patrimoine de la vallée mosane, sur le modèle du RCU en vigueur à la ville de Namur ;
- élaborer et mettre en œuvre un règlement communal d'urbanisme traduisant les recommandations urbanistiques du schéma de structure pour chacun des villages de l'entité ;
- veiller au strict respect des permis d'urbanisme, d'environnement en lien avec les l'ensemble des activités et plus spécifiquement des activités extractives (carrières de Arbre et de Lustin) ;
- sur la base de l'inventaire existant des sentiers, créer un véritable maillage de sentiers sécurisés et mieux signalisés, par des entretiens, des réhabilitations et la création de nouveaux sentiers. Plus particulièrement, aux abords de la petite hulle, établir un passage nouveau qui soit d'une accessibilité comparable à l'ancien sentier ;
- sécuriser les traversées de village, aménager les trottoirs et des cheminements cyclistes selon l'ordre de priorités fixé par le plan communal de mobilité. En ce sens, entamer prioritairement des démarches vers le SPW pour l'aménagement du carrefour des 4 Bras à Bois-de-Villers, la sécurisation de la N92 à Rivière et vers la SNCB et le SPW pour les abords de la gare de Lustin ;
- réduire la dépendance énergétique de la commune et des habitants : amélioration de la performance énergétique de bâtiments publics, production d'énergie renouvelable à l'échelle communale et soutien aux familles par l'action du CPAS en matière de guidance énergétique ;
- se doter d'un plan communal de développement de la Nature et le mettre en œuvre ;
- se concerter avec le Conseil cynégétique actif sur notre territoire pour identifier des solutions afin d'endiguer la prolifération des sangliers.

### **En matière d'enseignement, d'accueil extra-scolaire, de jeunesse et de culture**

- défendre et promouvoir les écoles de village et consolider les synergies entre les écoles communales et leurs différentes implantations ;
- être aux côtés des enseignants, des directions et des associations de parents dans des projets pédagogiques innovants, ouverts sur la réalité sociale, culturelle, sportive, patrimoniale de leur commune ; en ce sens, actualiser les projets d'établissement et veiller à leur application ;
- repenser les activités extra-muros, notamment en veillant à réduire le coût scolaire à charge des familles et en soutenant les parents précarisés ;
- assurer une alimentation de qualité dans les cantines scolaires : produits locaux, frais et de saison ;
- améliorer les conditions de travail et le statut des accueillants extra-scolaires : meilleure intégration et reconnaissance dans les équipes éducatives, offre de formation continue ;
- enrichir le temps d'accueil extra-scolaire par des ateliers diversifiés ;
- soutenir et développer l'action des bibliothèques présentes sur le territoire communal ;
- soutenir le dynamisme culturel des associations et artistes présents sur le territoire communal, notamment via le Conseil consultatif de la culture.

### **En matière de travaux (égouttage, voiries et cimetières)**

- entretenir les 227 km de voiries, en identifiant collégalement les priorités et après discussion avec le conseil consultatif des travaux ;
- intégrer les besoins de tous les usagers de la route (piétons, cyclistes, PMR, voitures) dans les travaux de réfection de voirie et informer systématiquement les habitants et les commerçants avant la réalisation de travaux qui réduisent sensiblement l'utilisation de la voie publique ;
- Poursuivre et finaliser l'égouttage communal de Lesve et Arbre et résoudre les problèmes résiduels d'insalubrité publique liés aux eaux usées ;
- Entretien des cimetières, réaménager le mur du cimetière de Lesve ;

### **En matière de tourisme, de sports, d'environnement et de coopération Nord-Sud**

- valoriser le potentiel de Profondeville en tant qu'escale de charme du tourisme mosan ; en ce sens, renforcer le partenariat avec les différents opérateurs touristiques (OTPE, FTPN, Province, RW, SNCB, TEC) pour créer un maillage RAIL-Ravel-Meuse-routes) ; moderniser et valoriser le passage d'eau ; poursuivre les projets interreg « la Meuse et vous » et « la Meuse en fête » ;

- négocier avec la SNCB, la Province de Namur et la Wallonie une affectation à vocation d'accueil touristique pour la partie actuellement inoccupée de la gare de Lustin ;
- Mettre en œuvre des moyens modernes de communication (bornes, site internet, Qr Codes) pour une meilleure visibilité de nos ressources touristiques
- Assurer l'aboutissement du Projet Pi-verts
- Rapprocher les différents intervenants associatifs (CAP, commerçants, OTPE, cercle culturel... ) pour mener à bien un évènement touristique plus important sur l'entité ( Je cours pour ma forme, Week end Wallonie Bienvenue, Estival...)
- développer un tourisme des saveurs, valorisant le savoir-faire de nos producteurs locaux, de nos artisans et de l'horeca richement implanté à Profondeville ; en ce sens, créer un label « produits de nos fermes »
- Aménager le parking du Grayot conformément à ce qui est prévu dans le plan communal de mobilité et le schéma de structure ;
- veiller à ce que les investissements prévus au centre sportif de la Hulle et au terrain de sport de Lustin profitent plus largement aux associations actives dans ces villages, et plus globalement sur le territoire de la commune ;
- soutenir l'activité des clubs sportifs dans l'ensemble des villages de la commune ;
- Elaborer l'agenda 21 local ((Liste d'actions en partenariat avec les acteurs locaux, les citoyens, les associations...))
- Poursuivre le Contrat de Rivière Haute Meuse et les actions en cours avec les comités locaux ;
- Poursuivre le plan Maya ;
- en partenariat avec le BEP, axer la politique de la gestion des déchets sur la prévention, l'éducation et la propreté publique tenant compte de l'efficacité des collectes sélectives et du niveau d'équipement existant suffisant en termes de parc à conteneurs [abandon du projet de PAC de Profondeville]
- renouveler les démarches en vue d'un plan communal de développement rural ;
- en matière de coopération Nord-Sud, assurer le suivi des aides apportées aux associations locales existantes et innover en créant de nouveaux partenariats.

**En matière de développement économique, de commerce de proximité, de jeunesse, de patrimoine, de logement, d'agriculture**

- développer la ZACC à proximité des 6 bras de Bois-de-Villers suivant les recommandations du schéma de structure (zone mixte de logement, services et activité économique) ;
- affecter l'ancien camping de Bois-de-Villers, aujourd'hui propriété communale, à un projet mixte de logements et services ; à cette fin, la commune consultera les associations sportives, culturelles et de jeunesse pour prendre en compte un maximum les besoins exprimés ;
- organiser un marché de produits frais et de production locale à périodicité fixe, soit dans un endroit fixe, soit via une tournante par village et en concertation avec les autres communes ;
- soutenir les commerces de proximité ;
- avec les habitants, les commerçants et les associations, et dans la suite des recommandations du schéma de structure, examiner la meilleure manière d'aménager et de rendre de la convivialité aux « places de village » et rechercher les financements nécessaires pour concrétiser ces projets, et en priorité le centre de Bois-de-Villers ;
- rénover et aménager prioritairement la maison de la culture de Profondeville et la salle communale de Lesve, pour en faire des lieux multifonctionnels, qui répondent aux attentes notamment des jeunes et soutiennent le développement de l'action associative, culturelle et sportive ; étudier la possibilité de création d'une salle communale dans le quartier du Beau Vallon ; remettre en état la salle « la Têtèche » de Rivière et doter « le Foyau » d'une cuisine et de nouveaux sanitaires ;
- valoriser de manière optimale les bâtiments communaux actuellement inoccupés ou sous occupés ;
- inventorier, entretenir, rénover et valoriser le patrimoine culturel et monumental de la commune ; plus particulièrement, restaurer la chapelle du « Calvaire de Lesve » et mettre en valeur ses statues en chêne ;
- recourir aux services d'une agence immobilière sociale et décharger le CPAS de cette mission essentielle pour le développement d'une politique volontariste en matière de développement de l'offre de logements à loyer modéré ;
- créer un conseil consultatif de la jeunesse ;
- pendant les périodes de congés scolaires et lors de certaines journées particulières comme les kermesses, réserver des rues ou quartiers aux « enfants qui jouent » après consultation des habitants concernés ;

- promouvoir la création d'éco-quartiers dans les projets déposés par les promoteurs immobiliers et selon les recommandations du schéma de structure, valoriser les Sarts communaux de Profondeville en favorisant l'accès à la propriété des jeunes ménages.
- soutenir la diversification et la production locale de qualité de nos agriculteurs.

**En matière d'action sociale, d'enfance, d'intergénérationnel, de politique des aînés, d'alimentation durable et de vie associative**

- assurer un service de qualité et de proximité dans l'octroi de l'aide sociale dans une logique émancipatrice ;
- développer l'offre d'accueil de la petite enfance dans les villages de l'entité en octroyant une prime à l'installation pour les personnes qui souhaitent devenir accueillante d'enfants à domicile ;
- en synergie avec les cantines scolaires, assurer une alimentation de qualité dans les maisons communales d'accueil de l'enfance et repas à domicile (produits régionaux, frais et de saison) ;
- mettre en place un conseil consultatif des aînés, point de départ d'une véritable politique proactive à l'attention de cette partie grandissante de la population ;
- soutenir de manière déterminée l'action des associations, tant dans l'accès aux infrastructures communales, que dans l'organisation de leurs actions qui donnent vie à nos villages ; en ce sens, mettre en place un conseil consultatif de la vie associative et associer les associations sportives, culturelles, de jeunesse à la journée d'accueil des habitants.

**En matière de sécurité**

- porter au Conseil de police de la zone « Entre Sambre et Meuse » la nécessité de réorganiser le travail de la police de proximité (ex. présence des agents de quartier dans de larges plages horaires) ;
- associer les représentants de la police à la préparation des événements comportant des éléments de risque.



## Répartition des compétences

---

Le Groupe IC pourvoira aux fonctions suivantes :

- Le Bourgmestre, en charge de la Police, de l'Etat civil, de la Population, du Personnel, des Relations publiques et de la Communication, des Finances, des Cultes et des Fabriques d'église
- l'Echevin de l'enseignement, de l'accueil extra-scolaire, de la jeunesse et de la culture ;
- l'Echevin des Travaux, de l'égouttage, des voiries, et des cimetières ;
- l'Echevin en charge du tourisme, des sports, de l'environnement et de la coopération Nord-Sud
- l'Echevin, en charge du développement économique, du commerce de proximité, de la jeunesse, du patrimoine, du logement, de l'agriculture

Le Groupe Ecolo pourvoira aux fonctions suivantes :

- le Premier Echevin, chargé du cadre de vie, de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme, de la mobilité, de la sécurité routière, de l'Energie, de la Nature, de la Forêt et des Espaces verts ;
- la présidence du CPAS, chargée des compétences scabinales de l'action sociale, de l'enfance, de l'intergénérationnel, des aînés, de l'alimentation durable et de la vie associative
- la Présidence du Conseil communal. Outre ses missions prévues par le code de la démocratie locale et de la décentralisation, la présidence assurera l'animation des rencontres citoyennes et participera à la bonne communication entre les autorités de la commune et la population.